

La constitution de la ligue est basée sur les promesses suivantes, que doivent souscrire les associés :

- 1° Ne point blasphémer et empêcher les blasphèmes ;
- 2° Sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligation ;
- 3° Communier quatre fois par an, au jour prescrit par le directeur ;
- 4° Ne pas entrer dans les hôtels pour y boire ;
- 5° Ne pas offrir de boisson enivrante dans l'intérieur des maisons ;
- 5° Ne pas faire usage d'alcool, si ce n'est en cas de nécessité ou sur prescription du médecin.

Dès le 26 décembre, jour de l'inauguration, 397 membres s'inscrivaient sur le registre de la confrérie.

Premiers officiers élus : Joseph Elie Nazaire Côté, Moïse-Honorat Lemire, Philippe-de-Néri Poirier, Joseph-François Lemire (1).

*

* * *

Pour perpétuer la mémoire de cet événement, la ligue a fait élever au centre du carré, devant l'église, un monument du Sacré-Cœur de Jésus, tout en ciment, fabriqué dans les ateliers de T. Carli, statuaire de Montréal. — Coût \$175, fondations \$55.60.

La bénédiction et l'inauguration se sont faites à la clôture de la visite épiscopale, qui eut lieu en 1911, du 19 au 21 mai. Monseigneur Brunault était accompagné du Rév. Père Joseph-Hercule-Odilon Allard, O.M.I., de l'abbé Joseph de Gonzague, missionnaire des Abénakis, et de M. Joseph-Charles Poisson, acolyte.

(1) Le drapeau et les insignes ont été faits par mademoiselle A. de Glandin, française de Montréal. Prix : drapeau \$56.50, insignes \$14. Le drapeau, inauguré en la solennité de la Fête-Dieu, le 29 mai 1910, a figuré le 11 septembre suivant dans la procession du Congrès eucharistique de Montréal (4-11 septembre).